

L'an deux mille vingt-quatre le onze Décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de COUBON, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle VALANTIN maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 3 Décembre 2024

Membres présents : ANTHOUARD Michelle, BEGEL Alain, CHOUVIER Isabelle, COURRIOL Alain, ESQUIS Thierry, FAISANDIER Josiane, GIMBERT Frédéric, KERDRAON André, KERDRAON Jennifer, LHOSTE René, MAISONNEUVE Henri, MIALANE Stéphanie, NICOLAS Jérôme, PEYRACHE Roselyne, REBOUL Benjamin, REYNE Guy, ROUDIL Elodie, VALANTIN Christelle.

Procurations : CHOUVIER Olivier à MIALANE Stéphanie, MIALON Nathalie à VALANTIN Christelle, PLASSE Blandine à LHOSTE René, MAISONNEUVE Henri à GIMBERT Frédéric

Secrétaire de séance : REBOUL Benjamin

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Adoption du procès verbal de la séance du 20/11/2024	2024/53
Travaux suite à la crue - Demande de subventions DSC	2024/54
Travaux suite à la crue - Demande de subventions DETR	2024/55
Avenant à la convention de mise à disposition d'un archiviste	2024/56
Acquisition foncière parcelle AW 26 (citerne)	2024/57
Régularisation foncière orzilhac	2024/58

Début de séance à 19H

1) Approbation du procès-verbal en date du 20/11/2024

Rapporteur : Christelle VALANTIN

Le procès-verbal de la séance cité en objet doit faire l'objet d'une adoption. Un exemplaire a été communiqué à tous les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20/11/2024

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

2) Demande de dotation de solidarité des communes

Rapporteur : Christelle VALANTIN

La Commune de Coubon a été sévèrement touchée par une crue de la Loire et de la Laussonne le 17 Octobre 2024. Le paysage est totalement transformé, le lit de la Loire est modifié au niveau du camping.

Des atterrissements importants se sont déposés sur tout le linéaire de la Loire. Le mur en gabions en centre bourg a cédé sur 40 mètres. Le gué de Charentus n'est plus accessible puisqu'environ 30 mètres de berges ont été emportées. Le volet acquisition des maisons vulnérables est d'ailleurs géré par l'Etat.

Tous les travaux de remise en état initial ne sont pas réalisables, d'autant que la Loire repassera à ces endroits aux prochaines crues. En revanche des travaux de sécurité doivent être mis en œuvre afin que le bourg soit moins vulnérable.

Par ailleurs, afin de rendre utilisable le gué de Charentus notamment pour les agriculteurs, des travaux sont envisageables. Aussi la Commune entend déposer un dossier au titre de la dotation de solidarité afin que ces travaux soient entrepris. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve le projet et le plan de financement ci-joint
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de dotation de solidarité auprès de l'Etat

OPERATIONS	OPERATION d'URGENCE	OPERATION HORS URGENCE	TOTAL HT
Fonds publics			
Etat :			
DSC	757 156.40 €	457 071.36 €	1 214 227.76 €
Autre			
REGION			
DEPARTEMENT			
AGENCE DE L'EAU			
Fonds privés			
Auto-financement			
Fonds propres	189 289.10 €	114 267.84 €	303 556.94 €
Emprunt			
TOTAL	946 445.50 €	571 339.20 €	1 517 784.70 €

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

3) Demande de DETR- infrastructures sportives

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

La Commune de Coubon est confrontée à des dépenses très importantes pour assurer la sécurité des habitants au centre bourg. Suite à la crue du 17 Octobre 2024, la clôture et divers mobiliers de l'enceinte sportive ont été emportés ou endommagés par la Loire. Par ailleurs le terrain de pétanque a été submergé avec des débris divers. Une aide financière pour ses installations sportives serait un fort soutien pour des habitants éprouvés par la force de l'évènement.

Compte tenu de l'ensemble des travaux à engager pour les dégâts de la crue du 17/10/2024, il s'agit pour le moment de déposer des demandes de subvention. En fonction des résultats, l'étendu du projet sera rediscuté au sein du Conseil Municipal.

COUT DE L'OPERATION		RECETTES		
nature de la dépense	Montant (€)	financeur	taux	Montants (€)
Remise en état clôture, main courante et pare ballons emportées enceinte sportive	40 153,70 €	DETR	30,00 %	35 146,01 €
Remplacement cages de foot	7 291,67 €	Région AURA	50,00 %	58 576,69 €
Remplacement de la pompe d'arrosage du stade	55 865,00 €			
Remise en état du terrain de pétanque	13 843,00 €			
		Autofinancement	20,00 %	23 430,67 €
TOTAL	117 153,37 €	TOTAL	100,00 %	117 153,37 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve le projet et le plan de financement
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier de DETR auprès de l'Etat
- Autorise Mme le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Régional

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

4) Avenant à la convention d'archivage

Rapporteur : René LHOSTE

La Commune a signé une convention d'archivage avec le Centre de Gestion. Le travail a finalement porté sur d'autres linéaires d'archives ce qui augmente les linéaires archivés. Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention avec le service archives du Centre de Gestion de la Haute-Loire qui assure cette mission. Cette année son intervention est estimée entre 8 et 16.5 jours soit un coût estimatif entre 1360 € et 2805 €. Il est proposé au Conseil de donner une suite favorable à cette mission chiffrée au budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention d'archivage avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire.

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

5) Régularisation foncière

Rapporteur : Guy REYNE

Il y a lieu de procéder à une régularisation foncière ancienne au 1 Route de la Faïencerie qui correspond à la division et à la délimitation de la parcelle AI 156. Une petite partie qui aujourd'hui abrite le point d'apport volontaire, doit intégrer le domaine public (AI 156p) de manière officielle suite à la réalisation d'un document d'arpentage numéroté avec plan correspondant pour acte administratif. La parcelle est acquise au prix de 1 € avec dispense de paiement compte-tenu de la faible valeur.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle indiquée à l'euro symbolique avec dispense de paiement

DECIDE de procéder à la régularisation en intégrant ces m² au domaine public communal

DESIGNE LE Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.

AUTORISE Madame le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

DESIGNE Monsieur LHOSTE René, 1^{er} Adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom pour le compte de cette dernière.

Dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune.

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

6) Acquisition foncière

Rapporteur : Guy REYNE

Dans le cadre du projet de création d'une réserve incendie au village de l'Holme, il y lieu d'acquérir une partie de la parcelle AW 26 pour un coût d'acquisition de 600 € (AW 26p) les 300 m² environ.

Cette parcelle permettra la réalisation des travaux nécessaires à la création de la citerne incendie.

Après cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle indiquée.
- DESIGNER LE Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs et plus largement l'autorise à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- AUTORISE Madame le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération.
- DESIGNER Monsieur LHOSTE René, 1^{er} Adjoint pour représenter la commune et signer les actes au nom pour le compte de cette dernière.
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

POUR	22
CONTRE	
ABSTENTION	

Fin à 19H30

Le secrétaire de séance